
DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

LETTRE CIRCULAIRE N° MEF-DGD

A TOUS :

Chefs :

- Bureau du Contrôle Interne ;
- Bureau d'Etude, d'Accueil et de Communication ;
- Centre de Formation Professionnel.
- Directeurs ;
- Directeurs Régionaux ;
- Chefs de Bureaux et Brigades.

Objet : Utilisation du formulaire de l'imprimé IMS comme support de déclaration de transit SYDONIAWorld.

Références :

- Instruction n° 0003/MEF-DGD du 21 Octobre 2015
- Avis aux usagers n° 0016/MEF-DGD du 22 octobre 2015.

Dans un souci de simplification et en application de l'instruction et de l'avis aux usagers cités ci-dessus déterminant les modèles des imprimés de la déclaration en douane en matière de SYDONIAWorld, il est rappelé au service que la déclaration de transit national est dorénavant établie sur l'imprimé-IMS en lieu en place du Carnet TRIE dont l'utilisation n'est plus nécessaire.

J'attache du prix à l'exécution correcte de la présente dont vous me rendez compte des difficultés éventuelles d'application.

Ampliations :

MEF 1 PCR
LCIM 1 P/Info et DAP
SYTRAM 1 P/Info et DAP
Archives 1 CHRONO

Bamako, le 23 10 2015

Le Directeur Général des Douanes/P.I
Le Directeur Général Adjoint
[Signature]
Colonel Major Youhoum Sadia CAMARA